

**ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE CENTRE DE TRI ET D'ENFOUISSEMENT
DE VAZEILLETES – SAINT BEAUZIRE**

**CONTRIBUTION EXPOSANT LES MOTIFS DE L'OPPOSITION
DE MONSIEUR ANDRE CHAPAVEIRE**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'Auvergne,
EN CHARGE DU TOURISME**

Monsieur André Chapaveire, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne en charge du Tourisme, tient à exposer par la présente, les motifs de son opposition à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

EXPOSE DES MOTIFS D'ORDRE ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET DE SECURITE :

- Considérant que ce projet porte sur une très importante emprise foncière qui prive le Brivadois de **terres agricoles** de bonne qualité,
- Considérant que cette déprise foncière injustifiée s'exerce au détriment de l'**agriculture** et de l'**économie locale**,
- Considérant les risques de nuisances extrêmement fortes qui constituent autant de menaces sur l'intégrité de l'**environnement**, de l'**eau** et de l'**air**, mais aussi sur l'intégrité des paysages et des **sites naturels du brivadois** et au-delà des sites contigus de la vallée de l'Allagnon,
- Considérant que de nombreux sites proches du projet sont classés en **ZNIEFF** et **Natura 2000**,
- Considérant les nuisances **olfactives, sonores**, de densification du **trafic routier** et de risques **accidentogènes**.

EXPOSE DES MOTIFS D'ORDRE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF :

- Considérant que les avis négatifs émis par les instances démocratiquement élues que sont, entre autres, la Communauté de Communes du Brivadois, la Communauté de Communes du Pays de Blesle, le Syndicat des Gramades, le SICTOM Issoire – Brioude... s'appuient tous sur le constat de l'**inutilité** et de l'**aspect nuisible d'un tel centre**,
- Considérant que ces mêmes instances démocratiques s'appuient sur différents **rapports officiels** qui constatent que le **pôle de traitement Clermontois** d'élimination des déchets a vocation à résoudre l'ensemble du traitement des déchets ménagers du VALTOM comme des communes adhérentes du SICTOM Issoire – Brioude,
- Considérant les diverses et unanimes **positions publiques** prises par les élus départementaux et nationaux s'opposant à ce projet, en réponse à l'inquiétude manifestée par les **populations** et **associations locales**,

EXPOSE DES MOTIFS D'ORDRE TOURISTIQUE :

- Considérant l'**incompatibilité** de ce projet de traitement et d'enfouissement des déchets ménagers avec toutes les politiques de valorisation **touristique** et **environnementale** entreprises par le **Conseil régional d'Auvergne**,
- Considérant l'**incompatibilité** de ce projet de traitement et d'enfouissement de déchets ménagers à l'immédiate proximité de **sites majeurs** de l'Auvergne, comme le bassin versant de la rivière **Allier** ou la rivière **Allagnon** qui bénéficie d'un Contrat de Rivière unanimement salué, en continuité de son **amont cantalien**,
- Considérant l'**incompatibilité** de ce projet avec l'image même de l'Auvergne, véhiculée désormais sous la marque « **Auvergne Nouveau Monde** », par les plus prestigieux acteurs économiques régionaux comme Volvic ou Michelin.

En conséquence, **André Chapaveire**, agissant **es qualité de Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne**, en charge du Tourisme, déclare s'opposer avec la plus extrême fermeté, au projet de traitement et d'enfouissement de déchets ménagers de Saint-Beauzire et demande à Monsieur le Commissaire Enquêteur de **prendre en compte les motifs de son opposition**.